



Fumée au restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 27 février 2007

Nous étions avec nos amis dans les Pyrénées pour le réveillon. Le 30 ou 31 décembre nous téléphonions au restaurant de la ferme d'Espiau 31110 Billière tél 05 61 79 69 69 et fax 05 61 95 38 92. Nous avons réservé pour le mercredi 3 janvier au soir. La personne au téléphone ne nous a rien dit sur la cigarette.

Nous sommes arrivés tous les 10 au restaurant et bien vite nous avons été gênés par la fumée des fumeurs. Comme il y a trois salles dans ce restaurant, nous avons demandé à changer de place, mais hélas la réponse a été qu'il n'y avait pas de pièce pour les non-fumeurs. Mon épouse et mes 8 amis sont restés à manger dans cette ambiance de fumée et je suis sorti pour les attendre. J'ai 55 ans, j'ai été opéré de la cataracte il y a deux ans et j'ai les yeux secs. (glandes lacrymales ne fonctionnent pas très bien). La fumée m'irrite les yeux.

J'estime que le restaurant aurait dû nous prévenir quand nous avons réservé. J'estime qu'il aurait dû nous placer dans une autre pièce pour nous éviter la fumée. Mon épouse a respiré de la fumée pendant tout le temps du repas.

Quels sont nos droits ?

Je vous remercie,

Jacques Pinault

Réponse :

Consultez les **conditions particulières** d'application de la loi dans les bars et restaurants et n'hésitez pas à déposer une plainte devant le [procureur de la République](#), c'est facile et gratuit !